



**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

LA COMMISSION

**DIRECTION GENERALE DE LA
STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITE
NATIONALE**

**ENQUETE PILOTE
SUR LES FLUX COMMERCIAUX TRANSFRONTALIERS NON ENREGISTRES**

**MANUEL D'INSTRUCTIONS
AUX AGENTS ENQUETEURS**

Janvier 2010

INTRODUCTION

La Commission de l'UEMOA a décidé de mettre en place un Dispositif de Surveillance Commerciale (DSC) couvrant les pays de l'Union. Ce dispositif lui permettra d'assurer le suivi régulier de la Politique Commerciale Commune (PCC), notamment en matière de flux commerciaux non enregistrés au niveau du cordon douanier, de veiller à l'application effective des réformes communautaires par les États membres (points d'application de la PCC), d'en évaluer l'impact sur l'économie de l'Union, notamment en matière de compétitivité sectorielle (branches industrielles), enfin d'assurer le suivi de la conformité de la PCC avec les règles de l'OMC.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, la Commission a réalisé une étude qui a abouti à l'adoption par la Commission et les Experts des États membres de l'Union d'une méthodologie pour le suivi des flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés.

La mise en place de cette méthodologie permettra entre autres de consolider la base de données des statistiques du commerce extérieur et de mettre en place un mécanisme d'enquêtes complémentaires sur les échanges non enregistrés.

La première étape de l'opération de mise en place de cette méthodologie consiste à réaliser dans chaque pays, auprès des opérateurs économiques (commerçants, transporteurs, transitaires, agriculteurs, éleveurs, artisans et autres), une enquête de base.

Dans ce contexte, la réalisation d'une enquête pilote est nécessaire, en vue de cerner l'ensemble des contours qu'exige la mise en place d'une enquête de cette envergure. Elle offre l'opportunité d'une meilleure connaissance du fonctionnement des circuits commerciaux sur le terrain.

Un questionnaire a été élaboré à cet effet pour servir de support à la collecte des données pour l'enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés.

Le présent manuel donne les objectifs de l'enquête et décrit les concepts et variables contenus dans ledit questionnaire.

A- GENERALITES

1. OBJECTIFS DE L'ENQUETE

1.1- Objectif général

Valider une méthode de collecte et de traitement des données sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés.

1.2 Objectifs spécifiques

- 1) Vérifier l'opérationnalité du questionnaire et proposer des corrections idoines pour une meilleure collecte des flux commerciaux transfrontaliers
- 2) Cibler l'ensemble des besoins nécessaires à la mise en place du dispositif d'enquête permanent à savoir, le champ de l'opération, l'échantillonnage, la base de sondage, la fréquence des passages et les instruments adaptés à la collecte, etc.
- 3) Déterminer la structure des flux commerciaux transfrontaliers
- 4) Déterminer le niveau des flux transfrontaliers non enregistrés, réalisées au cours d'une période par les opérateurs économiques
- 5) Cerner les motivations des acteurs (dans le cadre des transactions)
- 6) Cerner les conditions de fonctionnement des marchés (entraves, difficultés d'approvisionnement)
- 7) Identifier les circuits informels importants de commerce transfrontalier de marchandises au niveau de la sous-région ouest africaine

2. RESULTATS ATTENDUS

- 1) le questionnaire est testé et amendé;
- 2) le champ de l'opération, l'échantillonnage, la base de sondage, la fréquence des passages et les instruments adaptés à la collecte sont identifiés.
- 3) la base de corridors constitutifs de l'échantillon de chaque pays est élaborée

3. STRUCTURE D'EXECUTION :

L'enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés est conçue pour être réalisée par les structures nationales en charge de la statistique des États membres de l'UEMOA avec l'appui technique des comités nationaux de pilotage mis en place à cet effet.

4- CONCEPTS ET DEFINITIONS

A- définition générale

Le commerce extérieur : Les statistiques du commerce extérieur d'un Etat membre de l'UEMOA décrivent les mouvements de marchandises entre le territoire statistique de l'Etat considéré et le reste du monde, à l'exception des flux de marchandises exclus.

Territoire statistique : Le territoire statistique d'un Etat se confond avec son territoire douanier.

Le territoire douanier désigne l'espace géographique à l'intérieur duquel les dispositions de la législation douanière de cet Etat sont pleinement applicables.

Marchandises : Est considéré comme marchandise tout bien mobilier, y compris le courant électrique.

Nomenclature produits : Les marchandises sont désignées et classifiées par leur position dans la nomenclature tarifaire et statistique (NTS) de l'UEMOA, telle que définie par le Règlement n° 23/2002/CM/UEMOA du 18 novembre 2002. La NTS est largement inspirée du Système Harmonisé (SH) de codification et de désignation des marchandises.

Nomenclature pays : Les pays et territoires sont identifiés par des codes ISO à 2 caractères que leur a attribués la Division de statistique de l'ONU.

B- Flux retenus dans cette enquête :

Importation : L'importation est l'action d'introduire une marchandise quelconque dans un territoire statistique, tandis que l'exportation se rapporte à la sortie d'une marchandise quelconque d'un territoire statistique.

Exportation : L'exportation comprend à la fois les expéditions de marchandises originaires, au sens des règles d'origine de l'Union et les expéditions de marchandises

non originaires (marchandises nationalisées c'est-à-dire marchandises non originaires dédouanées) prises sur le marché local.

Réexportation : De façon formelle, la réexportation décrit la sortie d'un territoire statistique de marchandises préalablement importées sous régimes suspensifs. Dans le cadre de cette enquête, on se basera à la fois sur la nationalité de la marchandise (étranger) et la nationalité de l'opérateur économique (du pays concerné) pour apprécier s'il s'agit vraiment d'une réexportation.

Transit : Le transit consiste à faire passer des marchandises destinées à un autre pays à travers le territoire d'un Etat sans payer les droits de douane.

Poids brut : Le poids brut est le poids des marchandises avec emballage

Poids net : Le poids net est le poids des marchandises sans emballage

Emballage : Sont considérés comme emballages tous contenants extérieurs et intérieurs (caisses, boîtes ou cartons), tous supports et enveloppes, à l'exclusion des équipements de transport, notamment les conteneurs, les bâches, appareils et matériels de levage pour équipements de transport y relatifs.

Valeurs CAF et FOB :

La valeur statistique à mentionner est :

- la valeur "Franco A Bord" (FAB ou FOB, coût au lieu de sortie de l'Etat membre) pour les exportations et les réexportations ;

- la valeur "Coût Assurance Fret" (CAF, coût sur le moyen de transport au lieu d'entrée dans le territoire de l'Etat membre).

La valeur statistique est exprimée en francs CFA.

Pays d'origine : Le pays d'origine est le pays où la marchandise a été entièrement obtenue (fabriquée) ou a fait l'objet d'une ouvraison ou d'une transformation suffisante.

Pays de destination : Le pays de destination désigne le pays pour lequel les marchandises ont été expédiées, qu'elles aient eu à subir ou non, au cours de leur expédition, des transactions commerciales ou d'autres opérations qui changeraient leur statut légal.

Pays de provenance : Le pays de provenance est le pays d'où la marchandise a été expédiée initialement à destination du pays d'importation, avec ou sans rupture de

charge en cours de transport, mais sans transaction commerciale dans les pays intermédiaires, s'il en existe.

B- PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire de l'enquête sur le commerce non enregistré comprend quatre sections que sont :

Section 0 : Identification

Section 1 : Caractéristiques générales sur le flux

Section 2 : Caractéristiques spécifiques sur le flux

Section 3 : Charges d'exploitation

La section 0 permet de rattacher le point de passage au niveau duquel se déroule l'enquête à un département, une région douanière, une commune, une unité douanière et un arrondissement. Les agents enquêteurs seront positionnés aux points de passage.

La section 1 permet d'avoir des informations sur la personne enquêtée, l'entreprise, le mode et le moyen de transport, la nature du flux et le nombre de produits.

La section 2 permet de saisir d'une part, produit par produit, le colis (nature et nombre), le poids (brut et net), la valeur monétaire, les pays partenaires, les marchés (d'embarquement et de débarquement), et d'apprécier d'autre part, les transactions en termes de périodicité, nombre et rythme.

La section 3 permet de recueillir les informations de base pour mieux apprécier l'environnement des échanges : les difficultés rencontrées par les acteurs, les déterminants des transactions, l'organisation et les jeux des acteurs, les motivations d'ordre financière et économique des acteurs, etc.

1- CONSIDERATIONS GENERALES POUR LE REMPLISSAGE

Le questionnaire comporte des questions et des grilles de chiffrage ou de codification; il n'appartient pas à l'enquêteur d'y remplir directement les grilles au moment de l'interview. Il s'agira essentiellement d'entourer d'un rond le code de la réponse adéquate ou de transcrire celle-ci. En général, les pointillés ou traits sont réservés à la transcription littérale ou à mentionner des précisions. Les enquêteurs prendront soin d'écrire le plus lisiblement possible en cas de transcription. Ils essayeront de ne pas écrire trop gros, mais en utilisant au mieux l'espace réservé. Des

abréviations ne sont pas permises pour le remplissage. Le questionnaire est à remplir au bic bleu (en tout état de cause, éviter le bic rouge réservé pour la codification du questionnaire).

2- PRESENTATION DES VARIABLES DU QUESTIONNAIRE

SECTION 0 : IDENTIFICATION: L'Agent Enquêteur inscrira clairement les éléments de l'identification et de la localisation en caractère d'imprimerie.

Q0 : Personnel d'encadrement. Il s'agit de renseigner les informations ci-dessous.

Q0.a Numéro d'ordre du questionnaire : Notez le numéro d'ordre du questionnaire dans les cases.

Q0.b Nom et prénoms de l'enquêteur: L'enquêteur transcrit son nom en caractère d'imprimerie et son code dans la case réservée à cet effet.

Q0.c Nom et prénoms du contrôleur: L'enquêteur transcrit le nom en caractère d'imprimerie et le code dans la case réservée à cet effet.

Q0.d Date de l'enquête: Inscrire la date de l'enquête. Par exemple « Mercredi 01/01/2009 » pour « premier janvier deux mil neuf ».

Q1 : Identification géographique : Il s'agit de préciser :

Q1.a Pays : Togo dans notre cas.

Q1.b Préfecture : Spécifier la préfecture dans laquelle se trouve le point de passage retenu.

Q1.c Localité (Ville/Village) : Spécifier Ville/Village dans laquelle se trouve le point de passage.

Q1.d Corridor de passage : Spécifier le nom du corridor de passage

SECTION 1 : CARACTERISTIQUES GENERALES SUR LE FLUX

Les questions de cette section portent sur des informations très sensibles sur l'agent commercial. L'agent enquêteur doit faire preuve d'une très bonne collaboration pour assurer une confidentialité parfaite des informations à l'enquêté.

Q2. Qualité de la personne enquêtée: Il s'agit de renseigner la personne enquêtée. Si c'est l'importateur ou l'exportateur du produit même qui répond aux questions posées. Cochez dans la case correspondante si c'est commerçant, transporteur, transitaire, agriculteur, éleveur, artisanat. Si non, préciser la qualité de la personne enquêtée.

Q3. Pour qui travaille la personne enquêtée : Il s'agit d'identifier la nature de la personne pour qui la personne enquêtée travaille. Cochez le libellé « vous-même » si la personne enquêtée travaille à son propre compte, cochez « entreprise » ou « association » s'il travaille pour le compte d'une entreprise ou une association et préciser la nature de l'activité de l'entreprise ou de l'association, à savoir, commerçant, transporteur, transitaire, agriculteur, éleveur, artisanat. Cochez autre et préciser s'il travaille pour une structure qui n'est ni association ni entreprise et préciser également la nature de son activité.

NB : Si l'enquêté ou la personne pour qui travaille l'enquêté est agriculteur, éleveur ou artisan, les questions relatives à la connaissance de la forme juridique de l'entreprise, ne le concerne pas.

Q4. Raison sociale: Prendre le nom de l'entreprise qui fait le trafic. S'il n'en existe pas, prendre le nom de l'enquêté. Dans le cas des entreprises individuelles, il faut prendre le nom de l'enquêté.

Q5. Forme juridique de l'entreprise : Les formes juridiques d'entreprises reconnues dans l'Union sont régies par les Actes Uniformes du traité de **l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) en vigueur depuis le 1er janvier 1998.**

On distingue **deux (02) formes juridiques** d'entreprises notamment l'Entreprise Individuelle et la Société. Si « Autre (à préciser) », transcrivez intégralement la réponse de l'interviewé.

❖ L'entreprise individuelle

L'Entreprise individuelle est caractérisée notamment par :

- * L'exercice de l'activité par l'entrepreneur de façon indépendante; Elle est constituée par une seule personne;
- * La non distinction du patrimoine de l'entreprise et des biens propres de l'entrepreneur.

L'avantage de l'entreprise individuelle est que le promoteur exploite ses affaires pour son propre compte et n'a pas de capital à constituer.

L'inconvénient est que le patrimoine personnel de l'entrepreneur est engagé: toute perte ou faillite est imputée à ses biens propres ou familiaux (responsabilité illimitée)

❖ La société

Une société peut être constituée par une personne physique ou morale ou entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales. Les formes de société que l'OHADA distingue sont au nombre de sept (07). Ici dans le cadre de l'enquête, nous nous intéressons aux formes suivantes :

1- La Société à Responsabilité Limitée (SARL)

La Société à Responsabilité Limitée (SARL) est constituée par un individu (SARL unipersonnelle) ou entre deux ou plusieurs associés. Ceux-ci sont responsables des dettes sociales à concurrence de leurs apports au capital social et leurs droits sont représentés par des parts sociales.

Le capital social doit être au moins de un million (**1.000.000**) de francs CFA et doit être libéré intégralement et immédiatement. Il est divisé en parts sociales égales dont la valeur nominale ne peut être inférieure à cinq mille (**5.000**) francs CFA.

2- La Société Anonyme (SA)

La Société Anonyme (SA) est une société commerciale dont les associés ou " actionnaires " détiennent un droit représenté par un titre négociable appelé « action » Ils ne supportent les pertes éventuelles qu'à concurrence de leurs

apports. Il est possible de constituer une SA ou d'en maintenir durablement l'existence avec une seule personne physique ou morale (SA unipersonnelle).

Le capital social minimum est fixé à dix millions (**10.000.000**) de francs CF A et le quart libéré immédiatement. Il est divisé en actions dont le montant nominal ne peut être inférieur à dix mille (**10.000**) francs CFA.

En outre, pour les besoins de l'enquête, il a été introduit la dénomination suivante :

✓ **L'entreprise industrielle**

L'entreprise industrielle est une société dont l'activité de transformation de matières premières et de vente des produits finis (ou semi-finis), elle appartient au secteur secondaire, celui de la transformation.

Q6 Immatriculation de l'entreprise : Posez la question « Votre entreprise est-elle immatriculée ? » et guidez au besoin l'enquêté en énumérant les réponses possibles. Encerclez le code de la modalité correspondant à la réponse de l'interviewé. Si l'unité n'est pas immatriculée ou si l'enquêté ne sait quoi répondre, passez à la question I.8.

Q7. Si elle est immatriculée, indiquez le type d'immatriculation à la question Q7a et reportez **le numéro** donné par le répondant sur les pointillés.

Q8. Nationalité de l'entreprise : Posez la question « Quelle est la nationalité de votre entreprise ? Cochez la modalité qui convient.

Q9. Pays d'implantation du siège de l'entreprise : Il s'agit d'indiquer le pays dans lequel le siège de l'entreprise est implanté.

Q10. Mode de transport : Il s'agit d'indiquer le mode de transport de la marchandise : route, fleuve, chemin de fer ou autre à préciser.

Q11. Moyen de transport : Il s'agit d'indiquer le moyen de transport de la marchandise.

Q12. Nationalité du moyen de transport : L'agent enquêteur peut lui-même faire la remarque et consigner ou poser la question si cela s'avérerait nécessaire avant de

consigner. Dans le cas des véhicules, il faut surtout se référer à l'immatriculation de ce dernier. Lorsque la nationalité du moyen de transport est ambiguë dans le cas des pirogues et barques par exemple, il est recommandé de prendre la nationalité du propriétaire ou du conducteur du moyen de transport.

Q13. Nature du flux : Ici, il est question de renseigner sur le flux des échanges commerciaux. C'est une question délicate et l'agent enquêteur doit faire appel à ses connaissances en la matière avant de cocher la modalité qui convient. Le transit sera très difficile à constater. L'enquêteur doit bien comprendre le phénomène de « transit » pour pouvoir appréhender ce flux.

Q14. Nombre de produits / articles : Demander à l'enquêté le nombre de produits ou d'articles qu'il importe ou exporte. Il est recommandé de lui demander de vous les énumérer et transcrire la réponse. Pour bien spécifier les produits, l'agent enquêteur doit se fonder le code de nomenclature SH et le pays d'origine. En cas d'ambiguïté, l'agent enquêteur doit rapidement se référer à son contrôleur si possible le superviseur.

SECTION 2 : CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES SUR LE FLUX

Remplissage du tableau A.

Colonne1: Produit n°: Renseigner un à un les produits énumérés en les numérotant jusqu'à atteindre le nombre de produits déclarés.

Colonne2: Libellé du produit : Pour chaque produit ou article, écrire lisiblement son libellé en vous inspirant de la nomenclature produit (SH).

Colonne4. Unité : Il s'agit de noter les caractéristiques physiques du colisage des marchandises. L'unité standard principale de mesure de la quantité est le kilogramme de poids net de la marchandise.

Colonne5. Quantité : La quantité est renseignée en nombre d'unités complémentaires (autres que le kilogramme). Ce sont en abréviations Poids Carat carat ; Longueur Mètre m ; Surface Mètre carré m² ; Volume Mètre cube m³ ; Litre l ; Nombre Pièce, tête u ; Paire 2u ; Douzaine 12u ; Puissance électrique Kilowatt heure kwh

Colonne6 : Poids net : Il est question ici de donner le poids net du produit qu'on renseigne. Le poids net est le poids du produit même sans emballage. Il est toujours inférieur ou égal au poids brut qui comprend le poids de l'emballage.

Colonne7 : Valeur du produit : Il est question ici de donner de la valeur CAF ou FOB du produit qu'on renseigne.

- Si c'est à l'importation on prend la valeur CAF (Coût Assurance et Fret) ; il s'agit de prendre la valeur intrinsèque du produit augmentée des frais d'assurance (s'il y en a) et du fret (frais de transport).
- Si c'est à l'exportation ou à la réexportation ou transit, on prend la valeur FOB ou FAB (Franco à bord) ; il s'agit de prendre la valeur intrinsèque du produit au point où il doit franchir nos frontières.

Colonne8. Pays Origine /Destination: Ecrire le nom du pays d'origine ou du pays de destination selon le cas. On parle de pays d'origine s'il s'agit d'une importation et de pays de destination dans le cas d'une exportation.

Colonne9 : Pays de 1^{ère} destination : Le pays de 1^{ère} destination est le premier pays de destination du produit avant d'entrer sur le territoire national.

Colonne10 : Pays de provenance : Le pays de provenance est le pays d'où la marchandise a été expédiée initialement à destination du pays d'importation, avec ou sans rupture de charge en cours de transport, mais sans transaction commerciale dans les pays intermédiaires, s'il en existe.

Colonne11 : Pays de destination finale: Le pays de destination finale désigne le pays pour lequel les marchandises ont été expédiées, qu'elles aient eu à subir ou non, au cours de leur expédition, des transactions commerciales ou d'autres opérations qui changeraient leur statut légal.

Q15 : Périodicité des transactions : Demandez à l'enquêté de préciser la périodicité : jour, semaine, mois, trimestre, semestre, an.

Q16 : Nombre de transactions au cours de cette période : Demandez à l'enquêté, le nombre de transactions qu'il effectue par jour, par semaine, par mois, par trimestre, par semestre, par an.

SECTION 3 : ENVIRONNEMENT DES ECHANGES ET MOTIVATIONS DE LA TRANSACTION

Il s'agit dans cette partie de collecter les informations relatives à l'environnement des échanges à savoir, les difficultés rencontrées par les acteurs, les déterminants des transactions, l'organisation et les jeux des acteurs, les motivations d'ordre financière et économique des acteurs, etc.

Q17 : Quelles sont vos principales difficultés: Il s'agit des difficultés que rencontrent l'enquêté dans l'exercice de ses activités. On peut citer les difficultés d'approvisionnement, les tracasseries administratives, les lourdeurs administratives et autres

Q18. Si export, pourquoi vendez vous vos produits dans d'autres pays : Il s'agit de cerner les motivations de l'enquêté à vendre ses produits au delà des frontières de son pays. On peut citer les prix qui sont plus attrayants, la proximité de la frontière du lieu d'exercice de ses activités ou autres raisons.

Q19 : Si export, avez-vous l'intension de faire une déclaration en douane : Il s'agit de cerner l'intention de l'enquêté quant à sa volonté de faire une déclaration de sa transaction auprès des services des douanes. Il s'agira de cocher le oui s'il a l'intention de le faire ou le non s'il n'a pas l'intension de le faire.

Q20. Si import, pourquoi achetez vous des produits d'autres pays : Il s'agit de cerner les motivations de l'enquêté à acheter des produits au delà des frontières de son pays. On peut citer les prix qui sont plus attrayants, le pays qui ne fabrique pas de produits équivalent ou autres raisons.

Q21. Si import, avez-vous une déclaration en douane : Il s'agit d'apprécier l'effectivité ou pas de l'acte de déclaration auprès des services des douanes de la transaction que fait l'enquêté. Il s'agira de cocher le oui si la déclaration a été faite ou le non si elle n'a pas été faite.